

E 7021

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2011-2012

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
Le 19 janvier 2012

Enregistré à la Présidence du Sénat
Le 19 janvier 2012

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Projet de décision du Conseil modifiant la décision 2010/639/PESC du Conseil concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie.

SN 1079/12



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 16 janvier 2012
(OR. en)**

SN 1079/12

LIMITÉ

Objet: Projet de décision du Conseil modifiant la décision 2010/639/PESC du Conseil
 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie

DÉCISION 2011/.../PESC DU CONSEIL
du
modifiant la décision 2010/639/PESC du Conseil concernant des mesures restrictives
à l'encontre de la Biélorussie

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 29,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 25 octobre 2010, le Conseil a adopté la décision 2010/639/PESC du Conseil concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie¹.
- (2) Le 10 octobre 2011, le Conseil a prorogé les mesures restrictives existantes jusqu'au 31 octobre 2012 en adoptant la décision 2011/666/PESC².
- (3) Compte tenu de la gravité de la situation en Biélorussie, des mesures restrictives supplémentaires à l'encontre de ce pays devraient être adoptées.
- (4) Les restrictions à l'admission et le gel des fonds et des ressources économiques devraient être appliqués aux personnes responsables de graves violations des droits de l'homme ou d'actes de répression à l'égard de la société civile et de l'opposition démocratique, et aux personnes et entités qui profitent du régime Lukashenko ou le soutiennent.
- (5) La décision 2010/639/PESC du Conseil devrait être modifiée en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ JO L 280 du 26.10.2010, p. 18.

² JO L 265 du 11.10.2011, p. 17.

Article premier

La décision 2010/639/PESC du Conseil est modifiée comme suit:

1. À l'article 1^{er}, paragraphe 1, il y a lieu d'ajouter les points suivants:

"(e) sont responsables de violations graves des droits de l'homme ou d'actes de répression à l'égard de la société civile et de l'opposition démocratique en Biélorussie, dont la liste figure à l'annexe V;

"(f) ainsi que les personnes et entités qui profitent du régime de Lukashenko ou le soutiennent, dont la liste figure à l'annexe V."

2. À l'article 2, paragraphe 1, il y a lieu d'insérer les points suivants:

"(c) aux personnes responsables de violations graves des droits de l'homme ou d'actes de répression à l'égard de la société civile et de l'opposition démocratique en Biélorussie, dont la liste figure à l'annexe V;

"(d) ainsi qu'aux personnes et entités qui profitent du régime de Lukashenko ou le soutiennent, dont la liste figure à l'annexe V."

3. À l'article 2, le paragraphe 2 est remplacé par le texte suivant:

"2. Aucun fonds ou ressource économique n'est mis directement ou indirectement à la disposition des personnes dont la liste figure aux annexes IIIA, IV ou V, ni utilisé à leur profit."

4. A l'article 3, paragraphe 1, le point a) est remplacé par le texte suivant:

"a) nécessaires pour répondre aux besoins fondamentaux des personnes dont la liste figure aux annexes IIIA, IV ou V et des membres de leur famille qui sont à leur charge, notamment pour couvrir les dépenses liées au paiement de denrées alimentaires, de loyers ou de remboursements de prêts hypothécaires, de médicaments et de traitements médicaux, d'impôts, de primes d'assurance et de redevances de services publics;"

Article 2

L'annexe de la présente décision est ajoutée comme annexe V à la décision 2010/639/PESC du Conseil.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le ...

Par le Conseil

Le président

ANNEXE

"Annexe V

Liste des personnes et entités visées à l'article 1^{er}, paragraphe 1, points e) et f), et à l'article 2, paragraphe 1, points c) et d)

Personnes

Entités

"
